Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_051-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# C_2017_051

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

_____

## SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

*L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 54 |

Objet de la délibération:
**Médiathèque d'agglomération - Fonds d'Etat - Dépôt aux Archives départementales du Var**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

**ABSENT(S) :**
Liliane BOYER, Sophie DUFOUR, Gilbert BOUZEREAU, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine NICCOLETTI, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

**RAPPORTEUR** : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_051-DE

Lors des confiscations révolutionnaires, certains documents qui sont des «documents d'archives» ont été déposés à la bibliothèque par erreur d'aiguillage. La bibliothèque n'ayant jamais eu ni dans ses missions ni dans ses savoirs faire, la possibilité de dépouiller et de traiter intellectuellement ces fonds, ils sont restés en jachère sans réelle communication au public.

Une partie du fonds Provence, antérieur à 1810, est actuellement conservé dans les anciens locaux de la bibliothèque rue de la République.
Il est dissocié du reste du fonds (19ème et 20ème siècle) qui est conservé à la médiathèque d'agglomération.

Considérant :

- qu'il n'est ni dans les missions ni dans les compétences d'une bibliothèque publique de traiter des documents d'archives,
- qu'il est impossible, en raison du risque d'inondation, de stocker des ouvrages patrimoniaux dans les magasins de la médiathèque d'agglomération,
- que la proximité des deux structures, médiathèque d'agglomération et Archives Départementales du Var, complémentaires dans leurs missions, ouvre de nouvelles perspectives d'accueil du public et de communication des documents,

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération Dracénoise dépose aux Archives Départementales du Var les documents suivants :

- une série de manuscrits antérieurs à 1811,
- une série de documents divers,
- 858 ouvrages (unités titres) du fonds Provence, cotés PR, antérieurs à 1811.

Les listes précises sont annexées à la présente délibération.

Les Archives Départementales du Var se substituent à la Communauté d'Agglomération Dracénoise vis à vis de l'État dans les droits et obligations correspondants.

Les Archives Départementales s'engagent à conserver la « cote BM » sur le document et dans le corps de la notice bibliographique.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 14 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

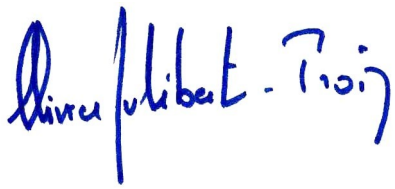
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dépôt.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN



Président
Député du Var

*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*